Cinquante-neuvième année. - N ° 67 A Vendredi 4 avril 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3923

67 – BAS-RHIN

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Jugement prononçant

Date : 3 mars 2025.
Autre jugement prononçant.
949 113 427 RCS Strasbourg.
S.A.R.L. START'EXPRESS.
Forme : SARL.
Enseigne : START'EXPRESS.
Activité : transport public marchandises.
Adresse : 4, rue de l'Atome, 67800 Bischheim.
Complément de jugement : Jugement prononçant le redressement judiciaire, référencé RJ 25/151, et fixant à six mois la période d'observation. Date de cessation des paiements fixée provisoirement au 1er août 2024. Administrateur judiciaire, avec mission d'assistance : la SAS-GUYOMARD-LUTZ, prise en la personne de Maître Louise LUTZ, 28, rue de Lattre-de-Tassigny, 67300 Schiltigheim. Mandataire judiciaire : la SELARL MJ SYNERGIE, prise en la personne de Maître Fabienne JENNER, 5, rue des Frères Lumière, 67201 Eckbolsheim. Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Voies de recours : appel dans les dix jours suivant la notification aux parties (Art. L661-1 code de commerce) devant la Cour d'Appel de Colmar ou tierce opposition devant le tribunal judiciaire de Strasbourg dans les dix jours suivant la présente publication (Art. L661-2 et L691-1 code de commerce). Délais augmentés d'un mois pour les personnes demeurant hors de France métropolitaine et de deux mois pour les personnes demeurant à l'étranger (Art. 643 code de procédure civile). N° RG : 25/00491